

Arrêté ARS n°2023-14-0405

Arrêté Département n°24_DS_0092

Portant :

- **modification de la programmation autorisée par l'arrêté ARS n°2023-14-0071 et Conseil Départemental n°23_DS_0134 du 18 avril 2023 ;**
- **programmation de la transmission des évaluations de la qualité des établissements et services médico-sociaux relevant du d) de l'article L. 313-3 du code de l'action sociale et des familles pour les années 2024 à 2028, conformément aux articles L. 312-8 et D. 312-204 du même code, pour le secteur des personnes âgées du département de la Drôme**

La Directrice générale de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes

La Présidente du Conseil départemental de la Drôme

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L. 312-1, L. 312-8 et D. 312-204 ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés n° 2018-1921, 2018-1922, 2018-1923 et 2018-1924 du 28 mai 2018 publiés le 14 juin 2018, constituant le socle du Projet régional de santé (PRS) 2^{ème} génération de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu le programme interdépartemental et régional d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie (PRIAC) en vigueur ;

Vu le schéma départemental en vigueur ;

Vu le décret n° 2021-1476 du 12 novembre 2021 modifié relatif au rythme des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

Vu l'arrêté ARS n°2023-14-0071 et Départemental n°23_DS_0134 du 18 avril 2023 portant programmation des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux relevant du d) de l'article L. 313-3 du code de l'action sociale et des familles pour les années 2023 à 2027, conformément aux articles L. 312-8 et D. 312-204 du même code, sur le secteur des personnes âgées du département de la Drôme ;

Considérant l'instruction n°DGCS/SD5B/2023/91 du 28 juin 2023 relative à la mise en œuvre de l'évaluation des activités et de la qualité des prestations délivrées dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

Considérant la nécessité d'adapter la programmation pluriannuelle sur le Département de la Drôme, notamment en raison de :

- la création de nouveaux établissements et services médico-sociaux sur le territoire, du fait de la pérennisation de dispositifs expérimentaux, et/ou de fermetures potentielles de structures ;
- du regroupement de plusieurs établissements et services sociaux et/ou médico-sociaux ;
- la programmation de négociations de Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) afin d'ajuster la date de l'évaluation avec celle de réalisation du diagnostic CPOM, notamment dans le cas de cessions d'autorisations ;
- du souhait de gestionnaires de regrouper les évaluations de ses structures et services ;

ARRÊTENT

Article 1^{er} : Conformément aux articles L. 312-8 alinéa 1 et D. 312-204 alinéa 1 du Code de l'Action Sociale et des Familles, la programmation pluriannuelle annexée à l'arrêté ARS n°2023-14-0071 et Départemental n°23_DS_0134 du 18 avril 2023 est modifiée comme indiqué dans l'annexe jointe au présent arrêté.

Article 2 : La programmation pluriannuelle, prévue à l'article D. 312-204 du code de l'action sociale et des familles, des échéances prévisionnelles de transmission des rapports d'évaluation des établissements et services médico-sociaux dont l'autorisation est délivrée conformément au d) de l'article L. 313-3 du même code porte sur la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028 et sur le secteur des personnes âgées du département de la Drôme.

En application de l'article D. 312-204 du code de l'action sociale et des familles, et compte tenu du rythme quinquennal des évaluations :

- les établissements et services autorisés entre le 1^{er} janvier 2008 et le 31 décembre 2009 ayant transmis le résultat de leur évaluation avant le 1^{er} juillet 2023 sont intégrés dans la programmation pluriannuelle à compter du 1^{er} janvier 2028 ;
- les établissements et services ayant transmis leurs résultats d'évaluation entre le 1^{er} juillet 2023 et le 31 décembre 2023 doivent transmettre un nouveau rapport d'évaluation à l'autorité en charge de leur autorisation entre le 1^{er} juillet 2028 et le 31 décembre 2028, sauf si, en application de l'article 1 du présent arrêté, les établissements et services ont fait l'objet d'une modification de la programmation.

Cette programmation peut être modifiée au plus tard au 31 décembre de chaque année au titre des cinq années suivantes.

Article 3 : Les résultats des évaluations sont à transmettre aux autorités compétentes, conformément à l'article L. 312-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Article 4 : Dans les deux mois suivant sa publication pour les tiers, la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes et du Président du Conseil départemental de la Drôme, ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent. En application du décret n° 2018-251 du 6 avril 2018, les particuliers et les personnes morales de droit privé non représentées par un avocat peuvent communiquer avec un Tribunal administratif par la voie de l'application informatique « Télerecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr.

Article 5 : La Directrice de la délégation départementale de la Drôme de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes ainsi que la Directrice générale par intérim des services du Département de la Drôme, sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié au demandeur et publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes et au recueil des actes administratifs du Département de la Drôme.

Fait à Lyon, le 07/03/2024

La Directrice générale
de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes
P/La Directrice Générale et par délégation,
Le directeur de l'autonomie
Raphaël GLABI

La Présidente du Département de la Drôme
Véronique BEGOT
Chef du Service Gestion
Administrative et Financière MDA

Annexe (1/6) relative à la programmation du 1^{er} juillet 2023 au 31 décembre 2028 de la transmission des rapports d'évaluation des établissements et services médico-sociaux autorisés par la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé et le Président du Conseil départemental de la Drôme pour le secteur des personnes âgées

Année de transmission du rapport	Echéance semestrielle de transmission du rapport	Organisme gestionnaire		ESMS concernés	
		Raison sociale	N° Finess juridique	Raison sociale (nom de la structure)	N° Finess géographique
2023	2 ^{ème} semestre	ASS. PUPILLES ENS. PUB SUD RHONE ALPES	260006986	ACCUEIL DE JOUR AUTONOME LIEU D ETRE	260017249
		CH HOPITAUX DROME NORD	260016910	EHPAD CLAIREFOND _ HDN SITE DE ROMANS	260005061
				EHPAD LES JARDINS DE DIANE	260011051
				EHPAD LES VALLEES	260011044
ORSAC	010783009	EHPAD LA POUSTERLE	260005566		

Annexe (2/6) relative à la programmation du 1^{er} juillet 2023 au 31 décembre 2028 de la transmission des rapports d'évaluation des établissements et services médico-sociaux autorisés par la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé et le Président du Conseil départemental de la Drôme pour le secteur des personnes âgées

Année de transmission du rapport	Echéance semestrielle de transmission du rapport	Organisme gestionnaire		ESMS concernés	
		Raison sociale	N° Finess juridique	Raison sociale (nom de la structure)	N° Finess géographique
2024	1 ^{er} semestre	ASS. GESTION LA PROVIDENCE	260000617	EHPAD ST FRANCOIS	260006531
	2 ^{ème} semestre	AESIO SANTE SUD RHONE ALPES	260007018	EHPAD EMILE LOUBET	260018213
		ASS. COMITE GEST. MAIS RETRAITE	260001003	EHPA MOUN OUSTAOU	260005541
		ASSOCIATION EHPAD SAINTE GERMAINE	810009258	EHPAD "SAINTE GERMAINE"	260005525
		ASSOCIATION GROUPE SOS SENIORS	570010173	EHPAD - MAISON DE BEAUVOIR	260006168
		ASSOCIATION HABITAT ET HUMANISME SOIN	690003728	EHPAD L' ARNAUD	260006176
				EHPAD LES MINIMES	260005582
				EHPAD ST JOSEPH	260005624
				EHPAD ST JOSEPH _ ST VALLIER	260006234
		CH DE NYONS	260000088	EHPAD ENSOULEIADO	260009204
		CHEMINS D'ESPERANCE	750057291	EHPAD L 'OLIVIER	260005236
		EPA RESIDENCE LA PASTOURELLE	260021837	EHPAD LA PASTOURELLE	260012943
		ETABLISSEMENT MEDICAL DE LA TEPPE	260000161	EHPAD L'ILE FLEURIE	260010574
		FONDATION PARTAGE ET VIE	920028560	EHPAD LEIS ESCHIROU	260005244
		GROUPEMENT HOSPITALIER PORTES PROVENCE	260000047	EHPAD DE DIEULEFIT	260009162
				EHPAD LA MANOUDIÈRE	260005681
				EHPAD LES PORTES DE PROVENCE	260018742
	LES MONTS DU MATIN	260017561	EHPAD LES MONTS DU MATIN	260016159	
	SARL "MA REVERDY"	260011747	EHPAD LES GLYCINES	260013073	
			EHPAD LES PLATANES	260011754	

Annexe (3/6) relative à la programmation du 1^{er} juillet 2023 au 31 décembre 2028 de la transmission des rapports d'évaluation des établissements et services médico-sociaux autorisés par la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé et le Président du Conseil départemental de la Drôme pour le secteur des personnes âgées

Année de transmission du rapport	Echéance semestrielle de transmission du rapport	Organisme gestionnaire		ESMS concernés	
		Raison sociale	N° Finess juridique	Raison sociale (nom de la structure)	N° Finess géographique
2025	1 ^{er} semestre	MAISON ACCUEIL SERVICES DE MARSANNE	260003819	EHPAD RESIDENCE COTEAUX DE MARSANNE	260003868
	2 ^{ème} semestre	ASS. DIACONAT PROTESTANT	260006960	EHPAD MAISON DE L'AUTOMNE	260005228
		ASSOCIATION "LE CHATELAS"	260009295	PUV MAISON D'ACCUEIL "L'OUSTALET"	260009303
		CH DE BUIS LES BARONNIES	260000096	EHPAD LES CARLINES	260009196
		CH DE DIE	260000104	EHPAD CENTRE HOSPITALIER DIE	260009188
		HESPERIS	260022371	EHPAD "LA VOIE ROMAINE"	260010467
		LES OPALINES CHATEAUNEUF DE GALAURE	260016985	EHPAD LES HIRONDELLES DE LA GALAURE	260017462
		SAS "LES OPALINES GRANE"	260011622	EHPAD LA MAISON DES BUIS	260022546
		SAS COLISEE FRANCE	330050899	EHPAD "LES JARDINS DE L'ALLET"	260012109
				EHPAD RESIDENCE DE LA TOUR	260010152
EHPAD RESIDENCE MELUSINE	260013222				

Annexe (4/6) relative à la programmation du 1^{er} juillet 2023 au 31 décembre 2028 de la transmission des rapports d'évaluation des établissements et services médico-sociaux autorisés par la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé et le Président du Conseil départemental de la Drôme pour le secteur des personnes âgées

Année de transmission du rapport	Echéance semestrielle de transmission du rapport	Organisme gestionnaire		ESMS concernés		
		Raison sociale	N° Finess juridique	Raison sociale (nom de la structure)	N° Finess géographique	
2026	1 ^{er} semestre	EHPAD TERRE DES VIGNES	260023338	EHPAD L'ENSOULEIADO	260005517	
				EHPAD LES FLEURIADES	260000898	
		MAISON DE RETRAITE DE GRIGNAN	260000757	EHPAD LES TOURTERELLES	260002068	
	2 ^{ème} semestre	AESIO SANTE SUD RHONE ALPES		260007018	EHPAD BEAUSOLEIL	260005434
					EHPAD BENJAMIN DELESSERT	260005442
					EHPAD BERNARD EYRAUD - CITÉ DES AINÉS	260005418
					EHPAD DAUPHINE	260005426
					EHPAD LES COLLINES	260012257
		CCAS VALENCE	260007893	EHPAD M.-F. PREAULT - CITÉ DES AINÉS	260009311	
		LA BASTIDE DE LA TOURNE	250017415	EHPAD KORIAN DROME PROVENCALE	260012976	
		MASNET SANTE	250017407	EHPAD KORIAN VILLA THAIS	260012125	
		SAS LES TILLEULS	260001797	EHPAD LES TILLEULS	260006184	
		UDAF DE LA DRÔME	260006796	EHPAD BLANCHELAINE	260011457	

Annexe (5/6) relative à la programmation du 1^{er} juillet 2023 au 31 décembre 2028 de la transmission des rapports d'évaluation des établissements et services médico-sociaux autorisés par la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé et le Président du Conseil départemental de la Drôme pour le secteur des personnes âgées

Année de transmission du rapport	Echéance semestrielle de transmission du rapport	Organisme gestionnaire		ESMS concernés	
		Raison sociale	N° Finess juridique	Raison sociale (nom de la structure)	N° Finess géographique
2027	1 ^{er} semestre	ASSOCIATION ARPAVIE	920030186	EHPAD VALLIS AUREA	260014188
		CCAS BOURG DE PEAGE	260008842	ACCUEIL DE JOUR LE CLOS DE L'HERMITAGE	260017108
	2 ^{ème} semestre	CH DE CREST	260000054	EHPAD CH CREST	260009170
				EHPAD RESIDENCE ROCHECOURBE	260011655
		CH DE VALENCE	260000021	EHPAD DE BEAUVALLON	260005186
		EHPAD DE ST JEAN EN ROYANS	260000740	EHPAD LA MATINIERE	260000906
		FONDATION DIACONESSES DE REUILLY	780020715	EHPAD CAUZID	260005574
				EHPAD LES CHENES	260002019
		ITINOVA	690793195	EHPAD SAINTE ANNE	260005616
				EHPAD SAINTE MARTHE	260005533
		LE CHATEAU	260021803	LE CHATEAU	260005590
	SA ORPEA - SIEGE SOCIAL	920030152	EHPAD RESIDENCE ORPEA LA CLAIRIERE	260014329	
SARL LES CEDRES	260001102	EHPAD LES CEDRES	260006218		

Annexe (6/6) relative à la programmation du 1^{er} juillet 2023 au 31 décembre 2028 de la transmission des rapports d'évaluation des établissements et services médico-sociaux autorisés par la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé et le Président du Conseil départemental de la Drôme pour le secteur des personnes âgées

Année de transmission du rapport	Echéance semestrielle de transmission du rapport	Organisme gestionnaire		ESMS concernés	
		Raison sociale	N° Finess juridique	Raison sociale (nom de la structure)	N° Finess géographique
2028	1 ^{er} semestre	AESIO SANTE SUD RHONE ALPES	260007018	EHPAD GABRIEL BIANCHERI	260018122
		ETABLISSEMENT MEDICAL DE LA TEPPE	260000161	EHPAD DE L'HERMITAGE	260011184
		LE CLOS ROUSSET	260021514	EHPAD LE CLOS ROUSSET	260017991
		SAS LES OPALINES GENISSIEUX	260018080	EHPAD LES JARDINS DE GENISSIEUX	260018114
	2 ^{ème} semestre	ASS. PUPILLES ENS. PUB SUD RHONE ALPES	260006986	ACCUEIL DE JOUR AUTONOME LIEU D ETRE	260017249
		CH HOPITAUX DROME NORD	260016910	EHPAD CLAIREFOND _ HDN SITE DE ROMANS	260005061
				EHPAD LES JARDINS DE DIANE	260011051
				EHPAD LES VALLEES	260011044
		ORSAC	010783009	EHPAD LA POUSTERLE	260005566